

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 24 septembre 2025

Point 4.4

**Autorisation de signer un marché de travaux de réaménagement du
bâtiment administratif de Vendargues**

Délibération n° 2025 - 20

Vu l'article R 5322-11-8° et 9° du code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2023-09 du 29 juin 2023 fixant les seuils prévus aux 8° et 9° de l'article R 5322-11 du code de la santé publique ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, autorise la signature de la procédure suivante :

- **Objet** : travaux de réaménagement du bâtiment administratif de Vendargues

- **Éléments financiers** :

Le marché est prévu pour une enveloppe maximum de 1 800 000 € HT.

Des montants maximum seront affectés lot par lot, dans le respect de cette enveloppe.

- **Durée prévisionnelle** : 24 mois

- **Procédure envisagée** : Marché en procédure d'appel d'offre ouvert européen, en application des articles R2161-2 à R2161-5° du Code la Commande Publique.

- **Principaux éléments contractuels** :

Les travaux seront chiffrés et exécutés sur la base d'une décomposition globale et forfaitaire des prix et payés par acomptes au fur et à mesure de leur progression. Ces prix seront révisibles selon les usages des marchés de travaux, par application d'une formule de révision mensuelle basée sur les indices pertinents pour ce type de travaux.

- **Calendrier prévisionnel** :

- publication : fin octobre / début novembre 2025,

- date limite de remise des offres : fin novembre 2025,

- notification : décembre 2025,

- démarrage des prestations : janvier 2026.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, les ministres chargés de la santé et du budget peuvent autoriser l'exécution immédiate.